

L'adoption, en février, du premier acte délégué découlant du règlement relatif aux absorptions de carbone et au stockage agricole de carbone (CRCF) est un pas de plus vers un système harmonisé de certification carbone volontaire dans l'Union européenne. L'initiative vise à assainir et développer ce marché encore émergent.

Certification carbone : **un nouveau standard européen**

Dans le cadre du CRCF, un des actes délégués porte sur l'agriculture, l'agroforesterie et les tourbières.



Alexandra - AdobeStock

Labels et certifications doivent répondre à des méthodes rigoureuses et vérifiables.



DR

Par Juliette GUÉRIT

Les délais ont été tenus. La Commission européenne a adopté, le 3 février, un acte délégué contenant une série de méthodes pour certifier les absorptions permanentes de carbone, respectant ainsi le calendrier prévu dans le règlement de 2024 relatif aux absorptions de carbone et au stockage agricole de carbone (*Carbon Removals and Carbon Farming [CRCF]*). Ce règlement vise à créer un cadre volontaire pour la certification carbone au niveau européen afin de développer le marché et de contribuer à l'objectif de neutralité climatique de l'Union européenne à l'horizon 2050. Il couvre les absorptions de carbone, l'agriculture bas carbone et le stockage du carbone dans les produits de construction biosourcés en Europe.

« Les grands principes ont été posés dans le règlement. L'enjeu maintenant est de finaliser et d'opérationnaliser des méthodes », explique Clothilde Tronquet, chercheuse à l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE), spécialiste de la certification carbone et des marchés carbone. Les méthodes de certification seront formalisées dans des actes délégués, dont le premier volet est celui adopté par la Commission en février. Dans un communiqué, l'institution présente ce texte comme « la première norme volontaire pour les absorptions permanentes de carbone au

monde ». Les trois premières méthodologies (voir encadré ci-dessous) portent sur la capture directe dans l'atmosphère (DACCS), la capture des émissions biogéniques – biomasse, biocarburants, déchets organiques – (BioCCS) et le recours au biochar (BCR).

STOCKAGE PERMANENT DU CARBONE

Deux actes délégués supplémentaires sont en cours d'élaboration et devraient voir le jour cette année. Le premier porte sur l'agriculture, l'agroforesterie et les tourbières dans l'objectif d'accompagner la transition des exploitations et de compléter les revenus des agriculteurs et des forestiers. Le second porte sur le stockage du carbone dans les matériaux de construction biosourcés afin d'« aider les propriétaires de bâtiments à démontrer la performance de stockage du carbone de leurs constructions » et d'encourager l'économie circulaire, explique la Commission. Pour le secteur agricole, le règlement prévoit également l'expérimentation d'une méthode pilote pour l'élevage. « Elle sera élaborée dans un second temps », précise Clothilde Tronquet.

Le premier acte délégué a été transmis au Parlement européen et au Conseil de l'Union européenne pour consultation. Sans objection de leur part, le texte devait entrer en vigueur

en avril. Les opérateurs intéressés pourront s'adresser à la Commission pour obtenir une certification européenne dans les prochains mois. Les candidatures seront examinées selon un protocole défini dans le règlement d'exécution (UE) 2025/2358 publié en novembre. Ce dernier établit les règles « relatives aux systèmes de certification, aux organismes et aux audits dans le cadre du CRCF », précise la Commission.

AGRICULTURE ET FORÊT

La certification carbone garantit les bénéfices climatiques d'un projet, mené la plupart du temps par un forestier ou un agriculteur. Les certificats – aussi appelés crédits carbone – correspondent aux émissions que le projet permet d'éviter ou de séquestrer par rapport à un scénario de référence, c'est-à-dire aux émissions libérées dans l'atmosphère si rien n'est mis en place. « La différence entre ces deux scénarios détermine le nombre de certificats qui sera généré après vérification par un auditeur externe », explique Clothilde Tronquet.

Concernant le standard européen, Pascal Yvon, président de la société Carbon Forest, qui commercialise des crédits carbone sur le marché volontaire, met en garde sur le risque d'« usine à gaz ». « Il faut un cadre simple, souple et des critères vérifiables », estime-t-il. Carbon Forest a développé une méthode fondée sur la couverture continue des sols. « Des analyses réalisées tous les cinq ans nous permettent de quantifier le stockage additionnel de CO₂ dans les sols

TROIS MÉTHODES SUR LES ABSORPTIONS PERMANENTES

L'acte délégué de la Commission européenne liste trois méthodes pour certifier l'élimination permanente du CO₂ :

- Le DACCS (*direct air capture with carbon storage*), qui consiste à capturer directement le CO₂ dans l'air ambiant, puis à le stocker durablement.
- Le BioCCS (*biogenic emissions capture with carbon storage*) pour capter et stocker le CO₂ issu de la biomasse, des biocarburants ou des déchets organiques.
- Le BCR (*biochar carbon removal*), qui vise à encadrer la production de biochar par pyrolyse de biomasse sans oxygène (matières premières autorisées, méthodes de mesure, limite d'épandage sur les sols...). Cette technologie permet de stocker le carbone dans les sols et les matériaux de construction.

J. G.

La certification carbone garantit les bénéfices climatiques d'un projet, mené la plupart du temps par un forestier ou un agriculteur

leszekglasner - AdobeStock



Un acte délégué traite du stockage du carbone dans les matériaux de construction biosourcés.

par rapport à une forêt exploitée selon un système de rotation forestière classique. Nous suivons également l'accroissement volumétrique des arbres afin d'obtenir une mesure complète du stockage », poursuit Pascal Yvon. La méthode, labellisée par Bureau Veritas et Solar Impulse, « permet d'éviter la double comptabilité et de vendre deux fois le carbone », souligne-t-il. La double comptabilité est l'un des principaux écueils de la commercialisation des crédits carbone : plusieurs acteurs de la chaîne de valeur peuvent alors revendiquer les mêmes bénéfices climatiques. « C'est difficile à éviter avec les méthodes basées sur le boisement, tandis que les crédits que nous commercialisons correspondent au carbone qui est stocké durablement en forêt et en particulier dans les sols », assure Pascal Yvon.

CRÉDIBILISER LES CERTIFICATS

L'initiative européenne devrait permettre « d'harmoniser les règles et de tirer vers le haut la qualité des certificats », souligne Clothilde Tronquet. Plusieurs scandales internationaux, avec des projets peu rigoureux, ont entaché la réputation des certificats carbone auprès des acheteurs. Dans un marché encore balbutiant, les porteurs de projets doivent convaincre leurs potentiels clients du sérieux de leur démarche. L'enjeu est d'autant plus important que l'offre est supérieure à la demande. « En France, les projets ont du mal à trouver des financeurs, notamment les projets agricoles, constate la chercheuse. Une évolution de la demande réglementaire pourrait changer la donne. » En dehors des secteurs concernés par le système

d'échange de quotas carbone, seules les compagnies aériennes ont l'obligation de compenser une partie de leurs émissions liées aux vols domestiques en France.

Les opérateurs français souffrent de la concurrence des projets internationaux, certes souvent moins exigeants, mais financièrement bien plus intéressants. En effet, la tonne de carbone se négocie à moins de 8 € sur les marchés internationaux, tandis que sur le marché national les prix tournent autour de 30 €/tCO₂éq. Si dans un premier temps l'offre s'est développée de manière erratique, les initiatives se multiplient pour assainir le marché. Quelques standards privés se développent sur la scène internationale, comme The Core Carbon Principles (CCP), The Verified Carbon Standard (VCS, Verra) ou Gold Standard (GS). En France, le Label Bas carbone (LBC), lancé en 2018 par le gouvernement, valide différentes méthodes de certification carbone. Huit ans après sa création, il compte un peu plus de 2 000 projets labellisés. En quête de nouveaux financeurs, le gouvernement a engagé des démarches afin d'obtenir une reconnaissance du LBC par l'Icroa, une organisation internationale qui rassemble des professionnels du secteur. Dans cette logique d'ouverture, le label français pourrait aussi évoluer pour s'aligner sur le nouveau cadre fixé par l'Union européenne après l'adoption des actes délégués du CRCF. À défaut d'un prix attractif, les certificats français parient sur leur crédibilité pour se démarquer. ●

Plusieurs scandales internationaux, avec des projets peu rigoureux, ont entaché la réputation des certificats carbone auprès des acheteurs

La double comptabilité est l'un des principaux écueils de la commercialisation des crédits carbone.



YouraPechkin - AdobeStock